

# Le Label « bâtiment biosourcé »

## Avantages & Inconvénients

---

**François BOURGEOIS**

**DRIEA/SBDEC/DQDD**

**24/9/2014**



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDE

Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement Ile-de-France

# Présentation du texte

- **Arrêté du 19 décembre 2014 – Label « Bâtiment biosourcé »**
  - Art 1 : définitions : dont « **matériaux biosourcés** » et « **famille** » de matériaux biosourcés.
  - Art 2 : Label basé sur :
    - **taux d'incorporation de matière biosourcé (kg/m<sup>2</sup>)**
    - **mixité : nombre de familles de matériaux (1,2,3, etc..)**
    - **des contrôles par un organisme certificateur.**
  - Art 3 &4 : 3 niveaux.

TYPE D'USAGE PRINCIPAL	TAUX D'INCORPORATION DE MATIÈRE BIOSOURCÉE DU LABEL « bâtiment biosourcé » (kg/m <sup>2</sup> de surface de plancher)		
	1 <sup>er</sup> niveau 2013	2 <sup>e</sup> niveau 2013	3 <sup>e</sup> niveau 2013
Maison individuelle	42	63	84
Industrie, stockage, service de transport	9	12	18
Autres usages (bâtiment collectif d'habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, enseignement, bâtiment agricole, etc.)	18	24	36

# Présentation du texte

- **Arrêté du 19 décembre 2014 – Label « Bâtiment biosourcé »**
  - Art 5 : Niveau 1 avec 1 famille, niveau 2&3 avec au moins 2 familles.
  - **Art 6 : Modalités de prise en compte dans le calcul : le matériau doit :**
    - posséder une FDES
    - un classement A ou A+ pour les polluants volatils.
    - pour le bois, un label de gestion forestière.
  - Art 7 : **Valeurs par défaut** de matière biosourcés
  - Art 8 et 9 : Label délivré :
    - dans **le cadre d'une certification de qualité globale.**
    - par un organisme conventionné avec l'État et accrédité COFRAC (comité français d'accréditation).
  - Art 10 : démarche volontaire du Maître d'ouvrage et composition de dossier.
  - Art 11 et 12 : modalité d'accréditation des certificateurs et rapport annuel.

# Étude DRIEA

- Réalisée par la Société NOMADEIS au 1er semestre 2014.
- Une étude qui servira de base à une publication ultérieure de la DRIEA.
- Objet :
  - Rappels sur les matériaux biosourcés.
  - Faire un bilan de l'utilisation du LABEL.
  - Donner des informations pratiques :
    - combien ça coûte ?
    - qui est accrédité à délivrer le label ?
    - y a-t-il déjà des bâtiments labellisés ?
  - Mener une réflexions sur les freins et leviers.
  - Le potentiel de l'Île-de-France
  - **5 fiches sur des exemples de bâtiments qui auraient pu être labellisés.** (calcul des taux d'incorporations et familles).

# Info pratique

- Organismes certificateurs :
  - Cequami : logement individuel
  - CERQUAL : logements collectifs ou individuels groupés
  - Certivea : bâtiments non résidentiels
- Coût : Assez faible a priori.
  - 120 €.ht pour une maison individuelle
  - collectifs et groupés : 400 €/logement
  - non résidentiels : 2.500 €
    - Donnée obtenue avec quelques difficultés..
- Bâtiments labellisés : aucun (au moment de l'étude)...

# Étude DRIEA

## ■ Avantages - Leviers

- Un cadre simple de prescription qui ne bride pas le Moe
- Un outil de promotion, notamment du bois.
- Un outil de valorisation commerciale (label).
- Un outil de structuration et développement des filières.
- Des seuils raisonnablement atteignables.
- Un label qui peut être atteint après réception.



# Étude DRIEA

- **Freins & inconvénients :**
  - Un outil mal connu.
  - Des exigences élevées pour l'éligibilité des matériaux.
  - Des filières émergentes.
  - Surcoût des biosourcés.
  - Manque (voire absence) de subventions.
  - Crise.



# FIN

